



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} juin 2015

Original : français

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau : examen ministériel annuel

Déclaration présentée par le Comité français pour l'Afrique du Sud, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

2015 voit les OMD arriver à terme et marque le lancement d'un nouvel agenda universel en matière de développement durable pour les prochaines décennies à venir.

Contrairement aux OMD qui traitaient les dimensions du développement séparément, les Objectifs du Développement Durable (ODD) doivent adopter une approche plus intégrée des droits humains et les placer au centre des programmes de développement.

Si des progrès ont déjà été observés, il faut encore, pour un développement durable et assurer à chacun sa dignité et un niveau élémentaire de bien-être :

- Lutter contre la pauvreté et éradiquer la faim, par la mise en place d'échanges commerciaux équilibrés entre le Nord et le Sud, la valorisation des savoir-faire locaux, le respect des ressources naturelles locales, et le développement de projets de développement local;
- Renforcer le partenariat mondial par le renforcement des capacités des états en développement, le transfert des technologies et le partage des savoirs afin que chaque individu ait accès à une éducation et à une formation de qualité, et donc à des perspectives d'emploi, à des soins de qualité, à l'eau salubre, à l'électricité, aux télécommunications et au transport;
- Renforcer la démocratie, la bonne gouvernance, et le rôle de la loi, par la mise en place et le respect d'institutions publiques efficaces et transparentes, par le développement d'institutions judiciaires indépendantes, et par la lutte effective contre la corruption et l'impunité;
- Accroître la lutte contre les effets du changement climatique, par la prise de mesures urgentes visant à placer le respect de l'environnement au centre des projets industriels et des échanges commerciaux et à renforcer la prise de conscience des États et des particuliers;
- Améliorer la gestion mondiale des mouvements migratoires forcés, en renforçant les capacités des pays du Sud en matière d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés, et en mettant en place un système de protection spécifique pour les réfugiés climatiques;
- Prévenir les conflits par la lutte contre la xénophobie et contre toutes les formes de discrimination, et par le renforcement de la culture de la non-violence via les structures éducatives publiques et privées et tous les réseaux de communication.

Un mécanisme d'évaluation périodique des États par leurs pairs est souhaité afin que soit évaluées régulièrement les avancées dans la réalisation des ODD. La société civile doit y être associée.

Atteindre les ODD ne se fera pas sans tirer des leçons des expériences passées. Il s'agit désormais de prendre compte certaines cibles oubliées dans le précédent agenda. Il est également indispensable de tenir compte des spécificités locales et des contextes particuliers à chaque État et de fixer des objectifs réalistes qui permettent à chaque partie prenante d'atteindre des résultats non seulement quantitatifs mais également qualitatifs.

Tous les acteurs de développement doivent être impliqués, comme les acteurs du secteur privé, les membres de la société civile, en particulier les jeunes, les femmes. Chaque État et chaque peuple, du Nord comme du Sud, devront s'engager. Et personne ne doit être laissé de côté.
